

Contact

Maison de Rhénanie-Palatinat

Bernhard Altheim

29, rue Buffon - BP 32415

21024 Dijon cedex

Tél. : 03 80 68 06 96 / Fax : 03 80 68 07 04

stages@maison-rhenanie-palatinat.org

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00. Mercredi de 14h00 à 18h00.

MAISON DE RHÉNANIE-PALATINAT

de la Région



**Direction Europe,
international et coopération
décentralisée**

17, boulevard de la Trémouille

BP 1602 - 21000 DIJON

Tél. : 03 80 44 36 52

www.cr-bourgogne.fr



bureau des stages



Vous avez entre 18 et 27 ans ?

**vivez une expérience
professionnelle en effectuant
un stage en République tchèque
ou en Pologne**

bureau des stages

vivez une expérience professionnelle
en effectuant un stage en République tchèque
ou en Pologne

Qu'est-ce que le bureau des stages ?

Le bureau des stages aide les jeunes à trouver un stage professionnel dans une des régions partenaires. Les échanges de stagiaires entre la Bourgogne et la Rhénanie-Palatinat (Allemagne) ont été élargis en 2006 aux régions de Bohême centrale (République tchèque) et d'Opole (Pologne). La durée des stages est de 1 à 4 mois.

Pourquoi un stage à l'étranger ?

- pour étoffer votre CV et multiplier vos chances de trouver un emploi,
- pour améliorer votre maîtrise des langues étrangères,
- pour découvrir d'autres cultures et aller à la rencontre des autres Européens,
- pour développer vos capacités d'adaptation.

Pour qui ?

Pour les lycéens, les apprentis, les étudiants et les demandeurs d'emploi, âgés de 18 à 27 ans.

Sous quelles conditions ?

- vous êtes né(e), habitez ou étudiez en Bourgogne,
- vous maîtrisez les bases de la langue de la région d'accueil,
- vous devez déposer votre dossier de candidature 3 mois avant le départ.



Quel accompagnement ?

Le bureau des stages vous aide :

- à rechercher un stage professionnel dans une des régions partenaires,
- à trouver un logement,
- à améliorer la rédaction de votre CV et de votre lettre de motivation,
- à monter votre dossier de candidature dans la langue de la région d'accueil.

Comment financer le projet ?

Le conseil régional de Bourgogne verse une bourse de 500 € quelle que soit la durée du stage.